

----- Message transféré -----

Sujet :Réponse à votre questionnaire

Date : Mon, 09 Mar 2020 16:55:51 +0100

De :contact@chalonscestvous.fr

Pour :fcpe.cdpe51@gmail.com

Madame, Monsieur,

Veillez recevoir nos réponses à vos questions :

Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux écoles de votre commune ?

Le budget alloué par élève sera augmenté (actuellement de 33 euros par élève et par an) avec un maintien des aides aux transports pour les sorties scolaires. Le budget d'investissement (de 1,25 par élève et par an) sera également augmenté et s'ajoutera un budget spécifique pour le matériel sportif car il est trop souvent pris en charge par les coopératives scolaires faute de moyen. Des aides pourront être sollicitées pour la modernisation des outils pédagogiques (TBI, ordinateurs,...).

Les projets et en particulier ceux en lien avec le développement durable et l'activité physique seront accompagnés par des moyens humains et financiers.

Un ATSEM par classe est envisagé avec une vraie politique de remplacement afin de ne pas compromettre le bon déroulé de la classe et ne pas mettre les enseignants en difficulté.

Dans l'équipe **Châlons c'est vous** nous croyons à la démocratie participative. Nous proposons donc un conseil des différents directeurs d'écoles de la commune qui permettra de définir les augmentations de budgets et le financement des projets en fonction d'un cadre établi en amont.

Ce conseil avec la collaboration des ATSEM aura pour mission de créer une « fiche de poste » de l'ATSEM définissant leurs missions et leurs parcours de formation.

Les fédérations de parents d'élèves seront écoutées et pourront faire des propositions.

Quelle sera votre politique pour les cantines et les activités périscolaires ?

Des tarifications dégressives seront proposées en fonction des revenus des familles et de leurs charges familiales.

Les élèves seront accueillis en fonction des places disponibles avec un système de réservation qui permettra aux familles de s'organiser.

En ce qui concerne la cantine, nous souhaitons augmenter la part des produits locaux à plus de 60%, et diminuer la part de produits surgelés. Les produits carnés seront issus d'élevage respectueux du bien-être animal. Des menus végétariens permanents ou occasionnels seront proposés. Un plat du chef (fabriqué sans produit transformé) sera préparé par les équipes de la restauration. Des partenariats avec les maraichers locaux seront envisagés pour permettre une meilleure découverte des goûts et des saisons.

Les activités périscolaires seront discutées en conseil des directeurs d'écoles et avec les équipes pédagogiques. Si les équipes enseignantes le souhaitent, elles pourront à nouveau gérer les activités périscolaires.

Une augmentation des amplitudes horaires des accueils est proposée.

Une aide financière pour la pratique sportive des enfants jusqu'à 11 ans sera accordée sans condition de ressources.

Quelle sera votre politique pour les transports scolaires ?

Des systèmes de pédibus pourront sillonner les quartiers afin d'emmener les enfants à l'école.

La sécurité sera assurée par des agents municipaux chargés des passages de routes à risque. Des équipes de la police municipale assureront des rondes aléatoires aux abords des écoles. Nous envisagerons des partenariats avec des associations par exemple avec l'ADETEEP Marne dont l'objectif est de contribuer à améliorer la qualité et la sécurité dans les transports éducatifs, culturels et scolaires.

Quelle sera votre politique pour les bâtiments scolaires ?

Après la fermeture et le regroupement de certaines écoles chalonnaises, l'organisation des écoles a été chamboulée en particulier au niveau de la cantine scolaire. La loi de scolarisation des enfants de 3 à 6- ans a également perturbé l'organisation matérielle en particulier pour la sieste des petites sections (salle de sieste trop petite).

La première mesure qui doit être entreprise est de dresser un état des lieux de ces bâtiments en lien avec les équipes techniques, les élèves, les parents d'élèves, les enseignants. L'expertise de certaines associations comme l'APF serait également utile pour l'inclusion des élèves en situation de handicap. D'autres expertises d'associations comme par exemple celle des DDEN (Délégués départementaux de l'Éducation Nationale) seront sollicitées.

Au regard de l'état des lieux qui sera dressé dans chaque école, des rénovations seront réalisées pour dans un premier temps garantir la sécurité et le respect de l'hygiène des enfants et des adultes. Les rénovations seront l'occasion de développer le confort thermique et acoustique des établissements. Concernant la maintenance des locaux, une priorité sera donnée aux établissements scolaires par les équipes municipales (réparations courantes et minimales,...)

Espérant avoir répondu du à vos questions

Alan PIERREJEAN et l'équipe Châlons c'est vous !